



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 0 895 737 B1**

(12) **FASCICULE DE BREVET EUROPEEN**

(45) Date de publication et mention
de la délivrance du brevet:
15.05.2002 Bulletin 2002/20

(51) Int Cl.7: **A47C 7/38**

(21) Numéro de dépôt: **98401946.3**

(22) Date de dépôt: **30.07.1998**

(54) **Siège de type fauteuil ou canapé**

Sitz nach Art eines Lehnstuhles oder Sofas

Seat of the armchair or sofa type

(84) Etats contractants désignés:
BE DE ES FR GB IT SE

(30) Priorité: **05.08.1997 FR 9710019**

(43) Date de publication de la demande:
10.02.1999 Bulletin 1999/06

(73) Titulaire: **Dementhon, Valérie**
92330 Sceaux (FR)

(72) Inventeur: **Dementhon, Valérie**
92330 Sceaux (FR)

(74) Mandataire: **Lhuillier, René et al**
Cabinet Lepeudry,
43, rue de la Brèche aux Loups
75012 Paris (FR)

(56) Documents cités:
WO-A-95/13000 **DE-A- 1 429 274**
FR-A- 2 575 642 **US-A- 3 275 374**
US-A- 5 044 692

EP 0 895 737 B1

Il est rappelé que: Dans un délai de neuf mois à compter de la date de publication de la mention de la délivrance du brevet européen, toute personne peut faire opposition au brevet européen délivré, auprès de l'Office européen des brevets. L'opposition doit être formée par écrit et motivée. Elle n'est réputée formée qu'après paiement de la taxe d'opposition. (Art. 99(1) Convention sur le brevet européen).

Description

[0001] La présente invention concerne un siège de type fauteuil ou canapé, comprenant

- une assise et un dossier ainsi qu'un coussin de dos et un coussin de nuque.

[0002] Il existe de multiples sièges, canapés, fauteuils transformables, à dossier, et à assise inclinables ou plus généralement réglables. Un tel siège est décrit dans le document US-A-5 044 692.

[0003] Toutefois, ces différents sièges sont souvent destinés à des applications particulières, voire professionnelles ou utilitaires (fauteuils de voitures, fauteuils de dentiste, fauteuils de relaxation).

[0004] Il existe également des sièges transformables destinés à un usage non professionnel mais ils utilisent tous des mécanismes plus ou moins motorisés rendant l'ensemble compliqué, relativement peu fiable et surtout très encombrant.

[0005] Enfin, ces différents sièges transformables ou réglables, connus, ont en commun d'augmenter de dimensions lorsqu'ils passent d'une position relativement droite à une position très inclinée pour l'utilisateur.

[0006] La présente invention se propose de développer un siège du type défini ci-dessus, permettant une évolution du confort dans le temps, c'est-à-dire le temps d'utilisation du siège, par une modification de la forme du coussin de dos et de l'appui-tête pour permettre à l'utilisateur de prendre une position de plus en plus inclinée sans augmenter l'encombrement et en restant d'une utilisation simple.

[0007] A cet effet, l'invention concerne un siège du type défini ci-dessus selon les caractéristiques de la revendication 1.

[0008] Le siège selon l'invention dont la transformation ne produit aucune modification d'encombrement et surtout aucune augmentation de l'encombrement du siège permet à l'utilisateur d'être assis dans une position confortable mais avec le dos soutenu dans une position relativement droite. Puis, au fur et à mesure du temps de séjour, l'utilisateur peut faire évoluer les surfaces d'appui du dos pour soutenir non seulement le dos mais également la nuque, et cela par la simple extraction du coussin de nuque de son logement et sa mise en place au-dessus du coussin de dos. Ce déplacement permet, d'une part, à la zone supérieure du coussin de dos de reculer et de s'appuyer pratiquement contre le dossier du siège et, d'autre part, cela permet au coussin de nuque de venir en position active de repose-nuque.

[0009] Le mouvement inverse est tout aussi simple. Il suffit d'écartier le coussin de dos dans sa partie supérieure et de faire descendre le coussin de nuque dans son logement. A ce moment, le coussin de nuque constitue un appui pour la zone supérieure de la partie avant du coussin de dos qui ne s'appuie plus directement contre le dossier mais par l'intermédiaire du coussin de nu-

que.

[0010] Au cours de ces différents mouvements, la partie arrière du coussin de dos ne se déforme que moyennement car selon l'invention cette partie arrière du coussin de dos a une structure plus résistante et moins souple que la partie avant du coussin de dos, celle directement en contact avec le dos de l'utilisateur.

[0011] Ce mouvement d'inclinaison progressive du buste de l'utilisateur et de la venue en appui de sa nuque contre le coussin de nuque peut s'accompagner par un léger mouvement vers l'avant de la partie inférieure du tronc, se déplaçant légèrement sur l'assise.

[0012] Dans tous les cas, le siège reste d'une utilisation simple et facile ; il n'augmente jamais d'encombrement, ce qui permet de l'intégrer dans un mobilier ou une installation existante, sans qu'il ne soit nécessaire de prévoir des dégagements ou emplacements supplémentaires permettant la transformation du siège comme cela est le cas pour les sièges transformables connus.

Le changement de position à l'intérieur du siège ne modifie pas le polygone de sustentation ni aucune fixation particulière au sol comme cela est le cas pour certains fauteuils transformables comme les fauteuils de coiffeurs, de dentistes ou les sièges de voitures.

[0013] Suivant une caractéristique particulièrement avantageuse, le coussin de nuque est muni d'un lien souple le reliant à la partie arrière du coussin de dos.

[0014] Ce lien retient le coussin de nuque à la partie arrière du coussin de dos et ne lui permet pas de sortir au-delà de sa position normale de coussin de nuque, hors du logement délimité entre le dossier et la partie avant du coussin de dos.

[0015] Selon une autre variante avantageuse, le coussin de nuque est prolongé à sa base par une tige souple de guidage qui se glisse entre le dossier et la partie arrière du coussin de dos lorsque le coussin de nuque est escamoté dans le logement ou vient entre le dossier et la partie avant du coussin de dos, dans sa partie supérieure, pour être coincé par le coussin de dos contre le dossier lorsque le coussin de nuque est en position d'utilisation.

[0016] La ou les tiges de guidage qui sont reliées au coussin de nuque favorisent le maintien efficace du coussin de nuque puisque cette ou ces tiges sont coincées par le bord supérieur du coussin de dos contre le dossier du siège. Ces organes de guidage, formant en même temps lien, sont avantageusement glissés dans l'intervalle formé à cet effet entre le dossier du siège et la partie arrière du coussin de dos.

[0017] Dans le siège selon l'invention le coussin de dos se compose d'une partie arrière déjà évoquée, ayant une densité relativement importante, c'est-à-dire une consistance très peu souple et peu déformable. Au contraire, la partie avant du coussin de dos a le moelleux d'un coussin habituel, moelleux qui d'ailleurs peut être choisi par l'utilisateur.

[0018] L'invention est d'un intérêt tout particulier pour des canapés car cela permet une transformation ou une

adaptation particulières à chaque place sur le canapé. Cette place peut être matérialisée par un coussin d'assise et un coussin de dos séparés des coussins d'assise et de dos de la place adjacente. Il peut également s'agir d'un coussin d'assise unique de même qu'un coussin de dos unique mais avec de préférence des coussins de nuque associés à chaque place sur le canapé, de façon à permettre à deux ou trois utilisateurs de s'installer différemment et indépendamment.

[0019] La solution correspondant à une transformation globale est également envisageable soit avec un coussin de nuque unique pour tout le canapé ou avec des coussins de nuque séparés mais mis en place simultanément comme coussin de nuque ou comme coussins escamotés, soutenant le dos.

[0020] Les deux parties du coussin de dos peuvent être solidarisiées. Ces deux parties peuvent également être constituées par des pièces distinctes, libres l'une par rapport à l'autre.

[0021] La présente invention sera décrite ci-après de manière plus détaillée à l'aide des dessins annexés dans lesquels :

- la figure 1 montre un premier mode de réalisation, représenté schématiquement, d'un siège de type fauteuil ou canapé selon l'invention, l'utilisateur étant en position relativement droite,
- la figure 2 montre le même siège qu'à la figure 1, l'utilisateur étant en position de relaxation, avec la nuque appuyée sur le coussin de nuque et le dos incliné vers l'arrière,
- la figure 3 est une vue analogue à celle de la figure 1 d'un autre mode de réalisation d'un siège selon l'invention,
- la figure 4 montre le siège de la figure 3 en position d'inclinaison pour l'utilisateur dont la tête est appuyée contre le coussin de nuque.

[0022] Selon les figures 1 et 2, l'invention concerne un siège de type fauteuil ou canapé adaptable par l'utilisateur et dont la structure globale reste conservée dans la direction perpendiculaire au plan du dessin. Le siège se compose d'une assise 1 portée par des pieds 2 et munie d'un dossier 3. Cette assise 1 est réalisée de manière habituelle, d'une surface de support, élastique ou souple, munie à la partie avant d'une zone renforcée 11 de souplesse ou d'élasticité réduite.

[0023] L'assise 1 est par exemple constituée de façon connue et non décrite par des éléments élastiques, mécaniques, ou encore un rembourrage plus ou moins souple.

[0024] L'assise 1 est recouverte d'un feutre et d'un habillage pour les parties apparentes.

[0025] Sur cette assise 1, se place un coussin d'assise 12, lui aussi muni de l'habillage choisi, par exemple sous la forme d'une housse ou d'un habillage non amovible.

[0026] A l'arrière, du côté du dossier 3, le siège est

muni d'un coussin de dos 4 formé d'une partie arrière, de souplesse réduite, et de forme par exemple parallélépipédique à section trapézoïdale ou rectangulaire. Devant cette partie arrière 41 se trouve la partie avant 42 du coussin de dos.

[0027] Alors que la partie arrière 41 n'occupe qu'une partie de la hauteur du dossier 3 en ménageant au-dessus d'elle un logement 43, la partie avant 42, de section triangulaire, rectangulaire ou trapézoïdale allongée, occupe toute la hauteur d'appui du dos ou hauteur du dossier.

[0028] Cette partie avant 42 délimite, avec le dossier 3 et la partie arrière 41, le logement 43 recevant un coussin de nuque 5. Ce coussin de nuque 5 est relié par un lien 6 à la partie arrière 41 du coussin de dos.

[0029] La partie avant 42 du coussin de dos a une plus grande souplesse que la partie arrière 41. La souplesse est choisie par l'utilisateur. Il en est de même de l'habillage. Cette partie avant 42 prend appui sur le coussin de nuque 5 dans la position du coussin de nuque représentée à la figure 1 et le retient en position d'utilisation, en le pressant contre le dossier 3 (figure 2).

[0030] Le coussin de nuque 5 a un volume compatible avec le logement 43 ainsi défini. Dans l'exemple des figures 1 et 2, le lien 6 est souple. Sa longueur est telle que le coussin de nuque 5 ne puisse être extrait de son logement 43 que d'une distance suffisante pour venir en position d'appui-tête (figure 2). A ce moment, le lien 6 est tendu. Ce lien est lui-même pincé entre l'extrémité supérieure du coussin 42 et le dossier 3.

[0031] Il est également possible, comme cela est représenté à la figure 2, de limiter la longueur du lien 6 pour qu'une partie 51 du coussin de nuque 5 reste dans l'intervalle entre le dossier 3 et l'extrémité supérieure 421 de la partie avant 42 du coussin de dos ; la pression du dos de l'utilisateur bloque et retient le coussin de nuque 5 dans la position représentée à la figure 2 quels que soient les efforts que peut exercer la nuque.

[0032] Les figures 3 et 4 montrent, dans des dessins analogues à ceux décrits ci-dessus, une variante de siège selon l'invention.. Pour cette variante on utilisera les mêmes références que dans la première variante pour désigner les mêmes éléments. Les différences seront explicitées uniquement avec des références numériques complétées par le suffixe A.

[0033] Ainsi, selon cette variante, la partie arrière 41A du coussin de dos a une forme légèrement différente ; elle n'est plus trapézoïdale comme celle de la figure 1. Le coussin de nuque 5A est muni d'un lien 6A en forme de tige ou de lamelle dont l'extrémité inférieure 61A se glisse dans l'intervalle entre le dossier 3 et la partie arrière 41A. La partie supérieure 62A est reliée au coussin 5A.

[0034] En position escamotée représentée à la figure 3, il n'y a pratiquement pas de différence avec le mode de réalisation représenté à la figure 1.

[0035] En position sortie, le coussin de nuque 5A est retenu par la partie inférieure 61A par le lien 6A coincé

entre l'extrémité supérieure 421 de la partie avant 42 du coussin de dos et le dossier 3.

[0036] Pour le reste, les deux modes de réalisation sont identiques.

[0037] Dans ces modes de réalisation il est également prévu un petit coussin 7, à la base du dos.

[0038] La présente invention s'applique à des sièges pour une place tels que des fauteuils ou des sièges à plusieurs places comme des canapés. Dans le cas d'un canapé le coussin de nuque peut être subdivisé en plusieurs parties associées chacune à une place. On peut également ne prévoir qu'un seul coussin de nuque pour toute la longueur du canapé.

[0039] Dans le cas de coussins de nuque séparés, leur utilisation est indépendante d'une place à l'autre.

[0040] Les différents coussins de dos et de nuque ou d'assise du canapé sont réalisables avec les moyens utilisés généralement pour de tels coussins, tels que des rembourrages traditionnels, des mousses de dureté et de consistance choisies. Dans le cas du coussin de dos, les deux parties peuvent être constituées par une seule dont la densité ou la dureté est différente entre la surface en contact avec le dos et celle servant d'appui à l'arrière.

[0041] Dans le cas de mousse, les garnitures des coussins peuvent également être constituées par l'assemblage tel que collage ou soudage de morceaux de mousse de consistance différente en fonction de l'emplacement.

Revendications

1. Siège de type fauteuil ou canapé, comprenant

- une assise (1) et un dossier (3) ainsi qu'un coussin de dos (4) et un coussin de nuque (5) escamotable,

caractérisé en ce que

A. le coussin de dos (4) comporte une partie avant (42) et une partie arrière (41) de souplesses différentes,

- la partie arrière (41), moins souple que la partie avant, placée à la base du dossier (3), derrière la partie avant (42), n'occupe qu'une partie de la hauteur du dossier (3) en ménageant au-dessus d'elle un logement devant le dossier (43),
- la partie avant (42) servant d'appui pour le dos, placée devant la partie arrière (41), s'appuie dans sa zone inférieure contre la partie arrière (41) et délimite, dans sa zone supérieure, le logement (43) pour le coussin de nuque (5) contre lequel elle s'appuie lorsqu'il est placé dans son logement (43)

alors qu'elle s'appuie contre le dossier lorsque le coussin de nuque (5) est en position d'utilisation,

B. le coussin de nuque (5), de volume compatible avec le logement (43), est libre pour être au moins partiellement extrait à la main du logement (43) et être placé comme coussin de nuque au-dessus du coussin de dos 4 (41, 42).

2. Siège selon la revendication 1,

caractérisé en ce que

le coussin de nuque (5) est muni d'un lien souple (6) le reliant à la partie arrière (41) du coussin de dos (4).

3. Siège selon la revendication 1,

caractérisé en ce que

le coussin de nuque (5A) est prolongé à sa base par une tige souple de guidage (6A) qui se glisse entre le dossier (3) et

la partie arrière (41A) du coussin de dos (4) lorsque le coussin de nuque (5A) est escamoté dans le logement (43) ou vient entre le dossier (3) et la partie avant (42) du coussin de dos (4), dans sa partie supérieure, pour être coincé par le coussin de dos (4, 421) contre le dossier (3) lorsque le coussin de nuque (5A) est en position d'utilisation.

4. Siège selon la revendication 1, caractérisé en ce que en position d'utilisation une partie (51) du coussin de nuque (5) reste dans l'intervalle entre le dossier (3) et l'extrémité supérieure (421) de la partie avant (42) du coussin de dos.

Patentansprüche

1. Sitz nach Art eines Lehnstuhls oder Sofas, umfassend:

- eine Sitzfläche (1) und eine Sitzlehne (3) sowie ein Rückenpolster (4) und ein versenkbares Nackenpolster (5),

dadurch gekennzeichnet, dass

A. das Rückenpolster (4) ein vorderes Teil (42) und ein hinteres Teil (41) von unterschiedlicher Weichheit umfasst,

- wobei das am Unterteil der Sitzlehne (3) hinter dem vorderen Teil (42) angeordnete hintere Teil (41), das weniger weich ist als das vordere Teil, nur einen Teil der Höhe der Sitzlehne (3) einnimmt und über sich eine Aufnahme (43) freilässt, vor der Sitzlehne,

- und das als Stütze für den Rücken dienende vordere Teil (42), angeordnet vor dem hinteren Teil (41), sich in seiner unteren Zone auf dem hinteren Teil (41) abstützt und in seiner oberen Zone die Aufnahme (43) für das Nackenpolster (5) abgrenzt, auf dem es sich abstützt, wenn dieses sich in seiner Aufnahme (43) befindet, während es sich auf der Sitzlehne abstützt, wenn das Nackenpolster (5) sich in der Benutzungsstellung befindet,

B. das Nackenpolster (5), dessen Volumen mit der Aufnahme (43) kompatibel ist, von Hand wenigstens teilweise aus der Aufnahme (43) herausgezogen werden und als Nackenpolster über dem Rückenpolster 4 (41, 42) angeordnet werden kann.

2. Sitz nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Nackenpolster (5) mit einer dehnbaren bzw. nachgiebigen Verbindung (6) versehen ist, die es mit dem hinteren Teil (41) des Rückenpolsters (4) verbindet.
3. Sitz nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** das Nackenpolster (5A) an seinen unteren Ende durch eine biegsame Führungsstange (6A) verlängert wird, die zwischen die Sitzlehne (3) und den hinteren Teil (41A) des Rückenpolsters (4) geschoben wird, wenn das Nackenpolster (5A) in seiner Aufnahme (43) versenkt wird, oder sich mit ihrem oberen Teil zwischen der Sitzlehne (3) und dem vorderen Teil (42) des Rückenpolsters (4) befindet, um zwischen Rückenpolster (4, 421) und Sitzlehne (3) eingeklemmt zu sein, wenn das Nackenpolster (5A) sich in der Benutzungsstellung befindet.
4. Sitz nach Anspruch 1, **dadurch gekennzeichnet, dass** in der Benutzungsstellung ein Teil (51) des Nackenkissens (5) in dem Zwischenraum zwischen der Sitzlehne (3) und dem oberen Ende (421) des vorderen Teils (42) der Sitzlehne bleibt.

- the rear part (41), which is less flexible than the front part and is positioned at the base of the back (3) behind the front part (42), occupies only part of the height of the back (3) providing above it a housing in front of the back (43),
- the front part (42), which serves as a back support and is positioned in front of the rear part (41), rests in its lower region against the rear part (41) and, in its upper region, delimits the housing (43) for the neck cushion (5) against which it rests when the neck cushion is positioned in its housing (43) whereas it rests against the back when the neck cushion (5) is in the in-use position,

B. the neck cushion (5), the volume of which is compatible with the housing (43), is free to be extracted at least partially, by hand, from the housing (43) and to be positioned as a neck cushion above the back cushion 4 (41, 42).

2. Seat according to claim 1, **characterized in that** the neck cushion (5) is provided with a flexible connection (6) that connects it to the rear part (41) of the back cushion (4).
3. Seat according to claim 1, **characterized in that** the neck cushion (5A) is extended at its base by a flexible guiding rod (6A) which slides between the back (3) and the rear part (41A) of the back cushion (4) when the neck cushion (5A) is stowed in the housing (43) or comes between the back (3) and the front part (42) of the back cushion (4), in its upper part, to be wedged by the back cushion (4, 421) against the back (3) when the neck cushion (5A) is in the in-use position.
4. Seat according to claim 1, **characterized in that**, in the in-use position, a part (51) of the neck cushion (5) rests in the space between the back (3) and the upper extremity (421) of the front part (42) of the back cushion.

Claims

1. Armchair- or sofa-type seat, comprising
 - a base (1) and a back (3) and a back cushion (4) and a stowable neck cushion (5),

characterized in that

A. the back cushion (4) comprises a front part (42) and a rear part (41), each of different flexibility,



